



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère dans la zone industrielle de Meyrin-Satigny

du 27 janvier 1982

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la requête de la FIPA, demandant d'attribuer une dénomination à la desserte no 11 ;

vu la proposition de la commune de Satigny ;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

A R R E T E

Il est donné le nom de :

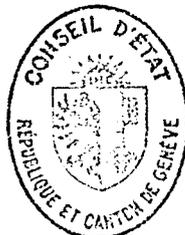
- Rue des Sablières (lieu-dit)

à l'artère en construction, partant de la route de Satigny, sans issue.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er mai 1982.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

J. Haenni